

Projet de délibération 477-26.06

Exposé des motifs

relatif à l'objet suivant :

Acquisition d'une plateforme eAdmin (guichet virtuel communal)

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'objet qui vous est soumis consiste à avaliser l'acquisition d'une solution de guichet virtuel.

L'évolution des usages numériques et des attentes de la population conduit les collectivités publiques à adapter leurs prestations afin de garantir un service public accessible, efficace et en adéquation avec les besoins actuels.

Dans cette perspective, le Conseil administratif propose l'acquisition d'une plateforme eAdmin, destinée à déployer un guichet virtuel communal permettant à la population d'accéder, de manière sécurisée et en tout temps, à un ensemble de prestations administratives dématérialisées. Cette solution permettra notamment de centraliser certaines démarches administratives en ligne, telles que des demandes usuelles auprès de l'administration communale, des prestations liées au contrôle des habitants, certaines inscriptions ainsi que le suivi des demandes déposées.

Au-delà de l'amélioration du service à la population, ce projet répond également à des objectifs d'efficacité administrative. La dématérialisation progressive de certaines prestations permettra de simplifier les processus internes, de réduire les tâches manuelles répétitives, de limiter les doubles saisies et d'améliorer la traçabilité des échanges. Le maintien des canaux traditionnels d'accueil demeure naturellement garanti afin d'assurer un accès équitable aux prestations communales pour l'ensemble de la population.

Le crédit sollicité de CHF 105'000.– couvre l'acquisition de la solution eAdmin, son paramétrage, son intégration avec les systèmes existants, la configuration des premières prestations mises à disposition, ainsi que l'accompagnement au déploiement. Cet investissement constitue une étape concrète de modernisation de l'administration communale et s'inscrit dans la volonté du Conseil administratif de renforcer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité du service public.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de réserver un bon accueil au projet de délibération ci-annexé.

Au nom du Conseil administratif
Le Conseiller administratif
délégué au secrétariat général
Damien BONFANTI